

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2008)  
**Heft:** 1804

**Artikel:** Age de la retraite : après l'échec de la thèse et de l'antithèse, à quand la synthèse? : Une mise en perspective des solutions et stratégies aptes à surmonter le blocage sur la retraite flexible  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012635>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

droits démocratiques à l'intérieur qu'en dehors de l'Europe. Elle compenserait

une certaine limitation des droits populaires par une participation aux décisions de

règles communautaires auxquelles elle ne peut se soustraire.

## Age de la retraite: après l'échec de la thèse et de l'antithèse, à quand la synthèse?

*Une mise en perspective des solutions et stratégies aptes à surmonter le blocage sur la retraite flexible*

Jean-Daniel Delley (1er décembre 2008)

A droite, le refus obstiné de libérer les moyens nécessaires à la flexibilisation de l'âge de la retraite. A gauche, la volonté d'abaisser l'âge de la retraite. Résultat: un blocage de moins en moins supportable.

Mai 2004: le peuple rejette sèchement la 11ème révision de l'AVS: comment approuver un projet qui pénalise la retraite anticipée des moins bien lotis, augmente l'âge de la retraite des femmes, péjore la situation du conjoint survivant et freine l'adaptation des rentes au renchérissement? Depuis, le Parlement n'a pas avancé sur le dossier de la retraite flexible, malgré les promesses faites pour assurer le succès de la 10ème révision.

Novembre 2008: le peuple refuse nettement la proposition des syndicats et de la gauche d'ouvrir largement le droit à une pleine retraite dès 62 ans. Une proposition généreuse

dont n'auraient pourtant pas profité les bas revenus auxquels elle prétendait s'adresser: pour ces catégories de salariés, la rente AVS, augmentée d'une maigre rente de prévoyance professionnelle amputée, ne suffit pas pour vivre décemment.

Maintenant que les deux camps ont paradé en vain, il est temps qu'ils recherchent une solution impliquant des concessions mutuelles. L'enjeu est multiple: trouver un modèle de retraite flexible; créer des conditions de travail favorables à l'emploi des seniors; assurer à l'AVS des bases financières solides, de manière à ce que les futurs bénéficiaires puissent croire raisonnablement qu'ils en profiteront aussi.

Pour être acceptable, cette solution doit respecter l'équité entre les générations. Elle doit également répondre à une exigence de justice: celles et

ceux qui ont accompli un travail pénible, et dont l'espérance de vie s'en trouve statistiquement abrégée, ont droit à une retraite précoce. Enfin elle ne peut ignorer la réalité démographique, à savoir le vieillissement de la population. Des modèles existent qui tiennent compte de ces paramètres. L'Office fédéral des assurances sociales en a fait étudier plusieurs dont le législateur helvétique pourrait s'inspirer. On retiendra en particulier la mise en place de mécanismes auto-adaptatifs adoptés par la Suède et qui dépolitisent les décisions dépendantes de l'évolution incertaine de l'économie et de la démographie. Mais surtout la recherche d'un équilibre entre mesures d'économies et ressources nouvelles, équilibre qui permet de donner satisfaction partielle à chaque camp. Tout le contraire des coups de force et du tout ou rien pratiqués jusqu'à présent.